



Paris, le 25 septembre 2013

*Le Premier Ministre*

n° 5681/SG

à

*Mesdames et Messieurs les ministres,*

*Mesdames et Messieurs les ministres délégués,*

*Mesdames et Messieurs les secrétaires  
généraux*

**Objet :        Soutien à l'innovation par l'achat public.**

Le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi adopté le 6 novembre 2012 par le Gouvernement prévoit dans sa décision 32 la mobilisation de l'achat public, représentant 60 Md€ par an pour l'Etat et ses opérateurs et 20 Md€ pour les collectivités territoriales, pour accompagner le développement des PME innovantes. Au-delà des dispositifs classiques de soutien à l'innovation, l'orientation de l'achat public (achat public avant commercialisation et commande publique) vers des produits et services innovants, y compris de R&D, est un facteur essentiel de développement des entreprises. L'objectif fixé par le Pacte est d'atteindre en 2020 un volume de 2% de la commande publique de l'Etat (hors armement), de ses opérateurs et des hôpitaux effectués auprès de telles entreprises.

Certains ministères et établissements publics ont déjà engagé des démarches visant à faciliter l'accès des entreprises innovantes, et notamment des PME, aux marchés publics. La recherche de l'innovation entre de fait dans la logique même du métier des acheteurs puisqu'elle permet de satisfaire le besoin dans de meilleures conditions. Il ne s'agit pas de dépenser plus mais de dépenser mieux, conformément aux exigences d'efficience de l'achat public. Cette démarche d'achat innovant s'inscrit dans le cadre modernisé des achats publics établi par le décret n° 2013-623 du 16 juillet 2013 et détaillé dans ma circulaire du 31 juillet 2013. Notre objectif est de réaliser une économie de 2 milliards d'euros d'ici à 2015. A cette fin, et dans le cadre des plans actions achats, il est demandé à chaque ministère et à chacun des principaux opérateurs de l'Etat de préparer une feuille de route permettant d'atteindre, voire de dépasser cet objectif.

Une conférence de l'achat public innovant réunie le 11 avril dernier, a été l'occasion pour certains ministères et établissements publics de présenter leurs perspectives d'achats innovants pour le court et le moyen terme ainsi que le cadre juridique dans lequel s'inscrivent ces achats. Elle a aussi permis à des PME innovantes de présenter leurs produits et leurs services.

Je souhaite maintenant que chaque ministère et chaque établissement public engage sans délai la réflexion la plus large possible sur ses projets innovants, à court ou moyen terme, et rassemble les résultats de ces travaux dans une feuille de route de l'achat innovant. Les résultats de ces travaux seront présentés lors d'une seconde conférence qui se tiendra au mois de novembre 2013 et organisera des rencontres thématiques entre acheteurs publics et entreprises. Le responsable ministériel des achats de votre ministère et les directeurs achat des établissements publics seront à ce titre les interlocuteurs du service des achats de l'État, de la direction des affaires juridiques des ministères financiers et de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, qui sont chargés de vous accompagner dans la préparation de cette feuille de route.

Conçue comme un document stratégique, cette feuille de route exposera les chantiers engagés et les perspectives de chaque ministère et établissement public en termes de besoins nouveaux à satisfaire. Ces projets seront assortis d'estimations chiffrées. La feuille de route s'inscrira dans le cadre des plans d'actions achats de votre ministère qui couvrent l'ensemble de votre stratégie d'achats.



---

Jean-Marc AYRAULT